

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 41  
Nb. de représentés : 6  
Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 20/910 :**

Subvention aux associations pour le financement de l'emploi

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela (par Madame AHO NIENNE Sandrine) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan) ,PAPY Anne Marie (par Monsieur Mohammad OMARJEE), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine) , ARAYE Hélène (par Madame PALIOD Marie Claude), GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie (par Monsieur BASSE Pascal).

**ABSENTS :**

MM. ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 04 octobre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 23 septembre 2022.



Le Maire



Accuse de réception en préfecture  
974219740164-20220929-20-910-DE  
Date de réception en préfecture : 04/10/2022  
Date de réception en préfecture : 04/10/2022

Michel FONTAINE

**Affaire n°20/910 : Subvention aux associations pour le financement de l'emploi.**

Cellule de Développement Social et Economique Local - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire expose à l'Assemblée :

Considérant les demandes d'aides financières présentées par les associations de Saint-Pierre ;

Considérant l'intérêt communal de soutenir ces associations qui œuvrent en faveur de la population Saint-Pierroise grâce à la mise en place de projets d'insertion par l'emploi dans les quartiers, et qui contribuent ainsi à maintenir la cohésion sociale sur le territoire de la commune,

Considérant le souhait de la Ville d'apporter son soutien au secteur associatif et à la mise en œuvre des dites actions au titre de l'exercice budgétaire 2022,

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

• **D'APPROUVER l'attribution de subventions aux associations répertoriées dans le tableau ci-après :**

Associations	Intitulé de l'action	Objet de la demande	Subventions demandées
Association Jeunesse Cambrai (AJC)	Projet 1 : 2 PEC - Agents polyvalents Période prévisionnelle de financement : 01/10/2022 au 31/08/2023	Résiduel	13 320 €
Association Musicale, Artistique et Culturelle Bann Dalon	Projet 1 : 4 PEC - Agents de l'environnement Période prévisionnelle de financement : 01/10/2022 au 31/08/2023	Résiduel	19 976 €
	Projet 2 : 1 PEC - Secrétaire Période prévisionnelle de financement : 01/10/2022 au 31/08/2023	Résiduel	7 766 €
Coopération pour l'aide à l'Enfance et contre la Pauvreté	Projet 1 : 1 PEC : Agent technique polyvalent Période de financement : 01/08/2022 au 30/06/2023	Résiduel	4 990 €
	Projet 2 : 1 PEC - Agent technique polyvalent Période de financement : 01/08/2022 au 30/06/2023	Résiduel	4 990 €
La Case Momon Lé La	Projet 1 : 1 PEC - Secrétaire Période prévisionnelle de financement : 01/10/2022 au 31/08/2023	Résiduel	9 974 €
	Projet 2 : 1 PEC - Médiateur Social Période prévisionnelle de financement : 01/10/2022 au 31/08/2023	Résiduel	8 890 €
	Projet 3 : 1 PEC - Gestionnaire de Logistique Période prévisionnelle de financement : 01/10/2022 au 31/08/2023	Résiduel	4 990 €
L'Association LCJF - Lantant Casernes Joli Fond	Projet 1 : 1 PEC - Encadrant de l'environnement Période de financement : 22/11/2021 au 21/10/2022	Résiduel	3 200 €
<b>Total</b>	<b>13 emplois</b>		<b>71 096 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
074-219740164-20220929-20-910-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2022  
Date de réception préfecture : 04/10/2022

**Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire :  
824 6574 123 CAE RE22000063**

- **D'APPROUVER** les conventions ci-annexées,
- **DE L'AUTORISER**, à **SIGNER** toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE